

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

Destinations	Abonnement						ABONNEMENTS, ANNONCES ET AVIS DIVERS
	1 an		6 mois		3 mois		
	Ordin.	Avion	Ordin.	Avion	Ordin.	Avion	
Togo	6 000	—	3 300	—	1 725	—	Pour les abonnements, annonces et réclamations, s'adresser à l'EDITOGO B.P. 891 — Tél. 21-37-18 — Fax (228) 21-61-07 — LOME. Les abonnements et annonces sont payables d'avance
France, Afrique	—	8 400	—	4 620	—	2 415	
Autres pays	—	12 000	—	6 600	—	3 450	

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION :

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE — TEL : 21-27-01 — LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS, ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculation)	
Récépissés de déclaration d'associations.....	11
Avis de perte de titres fonciers.....	14

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS, ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique.

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation, es mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire des Tribunaux Civils de Tsévié, Lomé, Sokodé, Dapaong, Kara, Bassar, Aného.

Suivant réquisition, n° 18336 déposée le 3/2/97 - M. Ibrahim Naïm-Dine, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 83 a 75 ca, situé à Dalavé Tolokpoé, Préfecture du Zio connu sous le nom de Tolokpoé et borné au nord par la prop. Bassan Henri, au sud par la prop. Afanwoubo Jean et la prop. Adigum Marie-Reine à l'est par la propriété Gbemenui et la collectivité Atson et à l'ouest par la propriété Adigum Marie-Reine.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18337 déposée le 3/2/97 - M. Ibrahim Naïm-Dine, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 ha 06 a 43 ca, situé à Dalave Tolokpoé, préfecture du Zio connu sous le nom de Tolokpoé et borné au nord par la collectivité Atson au sud par la collectivité Atson, à l'est par la propriété Kossi Ahoma, à l'ouest par la propriété Atisso et la collectivité Atson.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18338 déposée le 4/2/97 - M. WONEGOU Kodjo Plim, profession de Médecin, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 8 a 95 ca, situé à Tsévié, commune de Tsévié connu sous le nom d'Adiakpo et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 62, à l'est par le lot n° 63, et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18339 déposée le 04/2/97 - M. Dadzie Elom Emile, profession d'Inspecteur des douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7 ha 04 a 23 ca, situé à Tsévié Dalavé, préfecture du Zio connu sous le nom de Tonoukouti et borné au nord par la propriété KOUDJADJE, au sud par la propriété AMEMAKA, à l'est par la propriété DJODJI, à l'ouest par la propriété Mawoussi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18340 déposée le 04/2/97 - M. Dadzie Elom Emile, profession d'Inspecteur des douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 30 ha 00 a 83 ca, situé à Tsévié Dalavé, préfecture du Zio connu sous le nom de Tonoukouti et borné au nord par la propriété KPOBADA, au sud par la propriété Kodjo Ablavi et le Zio, à l'est par les propriétés ATTIPOE K. Richard, NUBUKPO K. Gumenu et EKADI SARI et à l'ouest par les collectivités MLAGANI, AGODÉ Attisso et le Zio.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18341 déposée le 04/2/97 - Mme Banipo Laali Epse Nangbog Barnabo, profession d'enseignante en retraite, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 96 ca, situé à Agoényivé, préfecture du Golfe connu sous le nom d'Agoényivé et borné au nord par le lot n° 239, au sud par le lot n° 243, à l'est par le lot n° 240 et à l'ouest par la route de Mission-Tové-Agoényivé

Elle déclare que ledit immeuble appartient aux héritiers du feu Nangbog Barnabo et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18342 déposée le 5/2/97 - Mme Breuil Jeannette, profession d'auxiliaire médicale, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7 a 03 ca, situé à Dapaong, préfecture de Tône connu sous le nom de Gouong et borné au nord par un passage, au sud par la propriété METI, à l'est par une rue dénommée et à l'ouest par la propriété NAMANG.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18343 déposée le 05/2/97 - Mme ESSO Akossoua, profession d'Employée de bureau, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 99 ca, 4, situé à Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par une rue de 16 m, au sud par le lot n° 333, à l'est par le lot n° 341 et à l'ouest par le lot 343.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18344 déposée le 6/2/97 - M^e Ekoué Dodji Dossch-Adjanon, profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble

urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 a 68 ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Fiové et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par les lots nos 18 bis et 21, à l'est par le lot n° 19 bis, et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. Dankoua Kossivi Samuel et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18345 déposée le 7/2/97 - Mme Ayina A. Sicavi, épouse Lawson, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 39 ca, situé à Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Humbi et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud par le lot n° 309, à l'est par le lot n° 307 et à l'ouest par une rue non dénommée de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18346 déposée le 11/2/97 - Mlle WATSON F.T. Ami, profession de secrétaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 97 ca, situé à Adidogomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Adidogomé et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud par le lot n° 68 à l'est par le lot 70, et à l'ouest par le lot n° 67.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18347 déposée le 11/2/97 - M. Watson H. Codjo, profession de retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Lomé-

Aflao, connu sous le nom d'Adidogomé et borné au nord par le lot n° 81, au sud par le lot 85, à l'est par le lot n° 83, à l'ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mlle EKLOU Adjoavi Léonine et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18348 déposée le 11/2/97 - M. Kelenga Tchaa, profession de Mécanicien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 28 ca, situé à Kara, commune de Kara, connu sous le nom de Tomdè et borné au nord par la route Kara-Kétao, au sud et à l'ouest par une zone bâtie, à l'est par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18350 déposée le 12/2/97 - M. David Ayao, profession de médecin, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 40 ca, situé à Lomé-Bè - Kpota, préfecture du Golfe connu sous le nom de Denouwovimé et borné au nord par le lot n° 491 bis, au sud par la route d'Adakpamé de 34 m, à l'est par un passage de 3 m, à l'ouest par le lot n° 490.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18351 déposée le 13/2/97 - M. Abbey Messan Nathaniel, profession d'ingénieur des TP en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 27ca 5, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Démakpòè et borné au nord par le lot n° 1520, au sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'est par le lot n° 1522, à l'ouest par le lot n° 1518.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n°18352 déposée le 13/2/97 - M. Hantz Koku Adouawodzi, profession d'informaticien au GTA, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 71 ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Cacavéli et borné au nord par le lot n° 191, au sud par le lot n° 187, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 189.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n°18353 déposée le 14/2/97 - M. Ably Bidamon Dédéniwè, profession de directeur commercial des télécommunications, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 01 ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Rives du Zio et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 227, à l'est par un lot non identifié et à l'ouest par le lot n° 224.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n°18354 déposée le 14/2/97 - M. Bagnah Ogamo, profession d'administrateur civil en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 27 a 21 ca, situé à Bassar-ville, commune de Bassar connu sous le nom de Biakpabé et borné au nord par une rue non dénommée de 20 m, au sud par les lots n°s 538 B et 539 B, à l'est par la route Bassar-Kabou de 22 m, à l'ouest par la route de l'aviation de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18355 déposée le 14/2/97 - M. DZREKETE Komla, profession de maître-maçon demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 25 ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Logopé et borné au nord par les lots n°s 997 et 995, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 994 et à l'ouest par le lot n° 997 bis B.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n°18356 déposée le 17/2/97 - M. Kezié Abalo Michel, profession de juriste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 76 a 21 ca, situé à Kpinzindé, préfecture de la Kozah connu sous le nom d'Abouda et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Koriko.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18357 déposée le 17/2/97 - M. Bodjona Leblaki, profession d'administrateur civil, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 93 ca, situé à Lomé - Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom de Dossoukopé et borné au nord par le lot n° 38, au sud par une rue en projet du 16 mètres, à l'est par le lot n° 39 et à l'ouest par une rue de 20 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18358 déposée le 18/2/97 - M. Koujdodji Koffi, profession d'entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au

Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 25 ca, situé à Lomé Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom de Lomé Tokoin Wuiti et borné au nord par le lot n° 53, au sud par une rue de 18 m, à l'est par le lot n° 48 et à l'ouest par le lot n° 46.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18359 déposée le 18/2/97 - M. Bassayi Kpatcha, profession d'ingénieur génie-civil, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 a 26 ca, situé à Kara, Commune de Kara connu sous le nom d'Adabawère et borné au nord par un dégagement de 25 m le long d'un ruisseau, au sud par une rue de 12 m, à l'est par le lot n° 1039, à l'ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18361 déposée le 19/2/97 - M. Ayivi Folly Demanya, profession de directeur de l'imprimerie la Semeuse, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 ha 50 a 72 ca, situé à Kpessi, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Demanyakondji et borné au nord par la propriété Agbokou, au sud par des propriétés Adama N'Kunu et Kpétémé, à l'est par les propriétés Latey Sivon, Akoété, Homawoo et Ocloo et à l'ouest par les propriétés LAWSON Messan Adokpo et Assiakoley.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18362 déposée le 19/2/97 - Mme Dôs-Reis Abiba, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural

bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 96 ca, situé à Agoenyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Demakpoè et borné au nord par le lot n° 586, au sud par le lot n° 588, à l'est par une rue non dénommée de 16 m, à l'ouest par le lot n° 593.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18363 déposée le 19/2/97 - M. Nuwoè Kodjo Mokpokpo Théodore, profession d'agent du fonds de la CEDEAO, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Lomé Agoenyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Démakpoè et borné au nord par le lot n° 391, au sud par le lot n° 395, à l'est par le lot n° 393 et à l'ouest par une rue de 16 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18364 déposée le 19/2/97 - M. Tapaty Kpélou, profession d'assistant social, demeurant et domicilié à Kara Chaminade, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 9 a 01 ca, situé à Kara commune de Kara, connu sous le nom de Chaminade et borné au nord par une rue en projet, au sud, à l'est par la propriété Tchonda et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18365 déposée le 20/2/97 - M. DJOBO Atcha-Bao, profession d'administrateur civil, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 28 ca 70, situé à Bafilo, préfecture d'Assoli, connu sous le nom de Paratao et borné au nord par le lot n° 146, au sud par une rue de 16 m, à l'est par le lot n° 150 et à l'ouest par le lot n° 148.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18366 déposée le 20/2/97- Mlle Akpagan A. Tassivi Sénam, profession de secrétaire d'administration, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 31 a 38 ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Nyivémé et borné au nord par les lots n°s 903, et 902, au sud par les lots n°s 507 bis, 909 bis et une rue de 14 m, à l'est et à l'ouest par deux rues de 14 m chacune.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18367 déposée le 20/2/97- Mme Ayéwa Nafissatou, profession d'agent commercial, demeurant et domiciliée à Kara, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 20 ca, situé à Bafilo, préfecture d'Assoli, connu sous le nom de Paratao et borné au nord par une R.A., au sud et à l'est par deux rues non dénommées de 16 m et à l'ouest par le lot n° 149.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18368 déposée le 21/2/97- M. Bagnah OGAMO, profession d'administrateur civil en retraite, demeurant et domicilié à Bassar, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 19 a 08 ca, situé à Bassar-ville, commune de Bassar, connu sous le nom de Biakpabé et borné au nord par les lots nos 538A et 539A, au sud par les lots 542B et 543B, à l'est par la route Bassar-Kabou, à l'ouest par la rue de l'aviation.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18369 déposée le 21/2/97- M. Bagnah OGAMO, profession d'administrateur civil en retraite, demeurant et domicilié à Bassar, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 ha 18 a 81 ca, situé à Bassar, préfecture de Bassar, connu sous le nom de Bouhar Dibounyire et borné au nord, au sud, à l'ouest par la collectivité Kikoundji-Waye, à l'est par la collectivité Biakpabé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18370 déposée le 21/2/97- M. Bagnah OGAMO, profession d'administrateur civil en retraite, demeurant et domicilié à Bassar, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 8 ha 00 a 37 ca, situé à Bassar, préfecture de Bassar, connu sous le nom de Boularé Dibouyire et borné au nord par la collectivité Biakpabé-Bas, au sud par la propriété Bagnah Ogamo, à l'est par la ligne de la haute tension Bassar-Kabou et à l'ouest par la collectivité Kikoundji-Waye.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18371 déposée le 21/2/97- M. Bagnah OGAMO, profession d'administrateur civil en retraite, demeurant et domicilié à Bassar, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 00 a 93 ca, situé à Bassar, préfecture de Bassar, connu sous le nom de Biakpabé-Haut et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Biakpabé-Haut.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18372 déposée le 21/2/97- M. Bagnah OGAMO, profession d'administrateur civil en retraite, demeurant et domicilié à Bassar, majeur non interdit,

jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 ha 29 a 29 ca, situé à Bassar, préfecture de Bassar, connu sous le nom de Boularé Dibouyire et borné au nord et au sud par la collectivité Biakpabé-Bas, à l'est par la ligne de la haute tension Bassar-Kabou et à l'ouest par la propriété Bagnah Ogamo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18373 déposée le 24/2/97- M. Ahiablèamè Komla Etsé, demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 93 ca, situé à Lomé Aflao-Sagbado, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagbado et borné au nord par une rue de 24 m, au sud par le lot n° 8, à l'est par le lot n° 9 et à l'ouest par le lot n° 7 bis

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18374 déposée le 24/2/97- M. Abalo Mamavi Amakué, profession de comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 01 ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Démakpoé et borné au nord par le lot n° 1139 bis au sud par le lot n° 1143, à l'est par une rue en projet de 16 m et à l'ouest par le lot n° 1141.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18375 déposée le 24/2/97- Mme d'ALMEIDA Kokoè, profession de comptable-gestionnaire, demeurant et domiciliée à Lomé 52, rue Jean Bart., majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une

contenance totale de 6 a 42 ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, et borné au nord par le lot n° 6, au sud par le lot n° 3, à l'est par le lot n° 5 et à l'ouest par une rue non dénommée de 28 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18376 déposée le 24/2/97- M. Madjri Messan, profession de directeur de la société COMA-FRIC, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 59 ca, situé à Lomé Tokoin Kélégougan, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kélégougan et borné au nord par le lot n° 1427 bis au sud et à l'ouest par deux rues non dénommées de 14 m chacune et à l'est par le lot n° 1428 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18377 déposée le 24/2/97 - Mme ZUPITZA Akossiwa née Dosseh, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 62 ca, situé à Lomé, commune de Lomé, connu sous le nom de Tokoin Wuiti et borné au nord, au sud et à l'est par des lots non numérotés, à l'ouest par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18378 déposée le 25-2-97 - M. MENSAH-NYAGA A. Edem, profession de comptable, demeurant et domicilié à Lomé 3, rue des Cocotiers, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 97 ca, situé à Lomé Aflao Avédji, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Wataklassou-Kopé et borné au nord par le lot 410 au sud par le lot 414, à l'est par le lot 413 et à l'ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18379 déposée le 25-2-97 - Mme Quadjovi Hobounou, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé Nyékonakpoè, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 91 ca, situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Baguida et borné au nord et à l'ouest par le prop. Lawson Balagbor Messan, au sud par la route Baguida-Dévégou de 30m et à l'est par la prop. Gbedessi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18380 déposée le 25-02-97 M. GAYIBOR Amony Dominique, profession de comptable, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Attikpa Kagunu, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 02 ca, situé à Lomé Tokoin Kélégou, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kélégou et borné au nord par le lot n° 1462, au sud par le lot 1460, à l'est par une rue en projet de 21 m à l'ouest par le lot n° 1450.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18381 déposée le 25-02-97 - M. TETE-BENISSAN Tété, profession de commis des Postes et Télécommunication, demeurant et domicilié à Lomé Pa de Souza, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 85 ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Adidogomé et borné au nord par le lot n° 656 au sud par le lot n° 658, à l'est par le lot n° 661 et à l'ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18382 déposée le 25-02-97 - M. Lassey Séwa Ga, profession de fonctionnaire en retraite, demeurant et domicilié à Lomé Doulassamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 70 ca, situé à Lomé Doulassamé, commune de Lomé, connu sous le nom de Doulassamé et borné au nord et à l'est par la collectivité Adjallé, au sud par la rue Amémaka Libla, à l'ouest par la rue des Haoussas.

Il déclare que ledit immeuble appartient aux héritiers Lassey Tèvi et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18383 déposée le 26-02-97 - M. OGAMO Bagnah, profession d'administrateur civil en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 a 51 ca, situé à Kpalimé, préfecture de Klouto, connu sous le nom de Dzodzekodzi et borné au nord par une rue non dénommée de 12 m, au sud par le sieur Avopovi, à l'est par une rue de 24 m, à l'ouest par les propriétés Adjoavi Saba et Atsu Yevu Agbi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18384 déposée le 26-02-97 - M. OGAMO Bagnah, profession d'administrateur civil en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 28 a 14 ca, situé à Dapaong, préfecture de Tône, connu sous le nom de Tandjoak et borné au nord, au sud et à l'ouest par la propriété NOUNDJA, à l'est par la propriété Nassiembigou Moingbalib.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18385 déposée le 26-02-97 - M. OGAMO Bagnah, profession d'administrateur civil en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'im-

matriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 60 a 00 ca, situé à Dapaong, préfecture de Tône, connu sous le nom de Nassablé et borné au nord par la propriété Bolidja, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Diyob.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18386 déposée le 26-02-97 - M. OGAMO Bagnah, profession d'administrateur civil en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 75 a 06 ca, situé à Dapaong, préfecture de Tône, connu sous le nom de Nassablé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Bolidja.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18387 déposée le 26-02-97 - M. OGAMO Bagnah, profession d'administrateur civil en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 45 a 21 ca 10, situé à Dapaong, préfecture de Tône, connu sous le nom de Tandjaki et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété DJINI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18388 déposée le 26-02-97 - M. OGAMO Bagnah, profession d'administrateur civil en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 13 a 65 ca, situé à Dapaong, préfecture de Tône, connu sous le nom de Kpegui et borné au nord par la propriété Komboglé, au sud, et à l'est par la propriété Arouna, et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18389 déposée le 26-02-97 - M. Djonda Lao Abalo, profession d'Agent commercial, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 01 ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Atsanvé Zogbe et borné au nord et à l'ouest par la collectivité Douwonou, au sud et à l'est par la collectivité Adjrovi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18390 déposée le 26-02-97 - M. DJONDA Lao Abalo, profession d'agent commercial, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 24 a 03 ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Adougba et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité WODEDOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18391 déposée le 26-02-97 - M. DJONDA Lao Abalo, profession d'agent commercial, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 40 ca, situé à Lomé-Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawé et borné au nord par les lots n° 807 et 808, au sud par le lot n° 805, à l'est par une rue de 14 m, à l'ouest par les lots n° 798 et 799.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18392 déposée le 26-02-97 - M. DJON-DA Lao Abalo profession d'agent commercial, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 31 a 68 ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Logopé et borné au nord par la collectivité AZIABLE, au sud par la collectivité BADAGBON, à l'est par les collectivités AHLONGBEDJI et BADAGBON et à l'ouest par la collectivité BADAGBON.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18393 déposée le 26-02-97 - M. PALI Mahitom, profession de soudeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 30 ca, situé à Lomé, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par une rue non dénommée de 16 m, au sud par les lots n° 807 - 808, à l'est par le lot n° 808 et à l'ouest par le lot n° 799 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18394 déposée le 26-02-97 - M. Agbéyibor Yao Norbert, profession de directeur général de SUN-Togo demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 02 ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Baguida Avépozo et borné au nord par Folly Kueviakoé Aho, au sud par Agbati Sessi Edem, à l'est et à l'ouest par les héritiers Yovo Zankpé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18395 déposée le 27-02-97 - M. AKA-KPO Kokou, profession de Docteur en médecine, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au

Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 99 ca, situé à Lomé Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom de Totsivi et borné au nord par une rue non dénommée de 19 m, au sud par le lot n° 58 à l'est par le lot n° 53 et à l'ouest par le lot n° 51.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18396 déposée le 27-02-97 - M. Añanokoe Woblassé, profession d'Ingénieur des T.P, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 8 ha 55 a 25 ca, situé à Badja, préfecture de l'Avé, connu sous le nom d'Agoudja et borné au nord par Komla Adjévi, au sud par Gaglo Kokou, à l'est par Comla Eklou et Azioro Dansou et à l'ouest par la collectivité Bokovi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18397 déposée le 27-02-97 - Mme Ajavon Veralline Ami née ASSAH, profession de comptable, demeurant et domiciliée à Paris, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 78 ca 75, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Baguida et borné au nord par une rue non dénommée de 16 m, au sud par le lot n° 256, à l'est par le lot n° 255 et à l'ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18398 déposée le... Mme Ekue Ayélé Delali profession d'Assistante médicale, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier

d'une contenance totale de 4 a 48 ca, situé à Lomé Aflao Totsivi, commune de Lomé, connu sous le nom d'Avénou et borné au nord par le lot n° 27, au sud par une rue non dénommée de 19 m, à l'est par une rue non dénommée de 16 m et à l'ouest par le lot n° 33.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18399 déposée le 28-02-97 - M. Ayéva Alassani, profession d'Ingénieur des eaux et forêts, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 35 ca, situé à Lomé, commune de Lomé, connu sous le nom de Tokoin Wuiti et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 20, à l'est par le lot n° 15 et à l'ouest par le lot n° 14.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18400 déposée le 28-02-97 - M. Kokou Midzodzi Georges KATE profession de fonctionnaire à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 16 a 11 ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Atsamé et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot réservé à Madame Afi Amégbéto, à l'est par 3 lots bâtis et à l'ouest par la route nationale Lomé-Atakpamé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18309 déposée le 20-01-97 - M. GNAS-SINGBE Kabissa, cultivateur demeurant et domicilié à Pya Akei, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 80 ca, situé à Kara, préfecture de la Kozah connu sous le nom de Agamade et borné au nord par le lot n° 538 au sud par une rue en projet à l'est par le lot n° 541 et à l'ouest par le lot n° 537.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18349 déposée le 12-02-97 - M. TOGNI KATONGO Koassi Hounghédji, profession de conseiller technique, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 5 ca situé à Lomé, Commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 2807, à l'est par le lot n° 2810, à l'ouest par le lot n° 2808.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION N° 1817/MID-SG-APA-PC

Titre de l'Association : "ORGANISATION POUR LA PROMOTION DES INITIATIVES LOCALES DE DEVELOPPEMENT EN AFRIQUE" (OPILDA)

Siège : Lomé

Buts : Organisation pour la Promotion des Initiatives Locales de Développement en Afrique a pour but :

- d'accroître le revenu moyen des unités de production rurales par l'amélioration de la productivité, l'intensification du rôle de la femme dans la production et le développement de nouveaux circuits de commercialisation de produits agricoles ;
- d'améliorer les conditions d'hygiène et de santé des populations rurales ;
- de relever le taux de scolarisation des zones rurales par le soutien accru des infrastructures existantes et une sensibilisation des masses ;
- de protéger l'équilibre écologique des zones rurales ;
- de favoriser l'échange des ressources humaines entre les régions du Togo et d'Afrique ;
- de créer des Centres de Formation et de Perfectionnement.

Lomé, le 20 novembre 1995

Le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation,
Kodjo SAGBO

N°443 MIS-SG-DAPSC-DSC

Titre de l'Association : "Association des Moniteurs d'Auto-Ecole du Togo" (A.M.A.E.TO)

Siège : Lomé - Togo

Buts :

- Promouvoir la solidarité entre tous les moniteurs d'auto-école ;
- Servir de cadre de concertation pour trouver des solutions aux problèmes qu'ils rencontrent ;
- Contacter régulièrement les ministères chargés de la sécurité routière ;
- Améliorer la sécurité routière et contacter permanent le bureau de permis de conduire ;
- S'engager pour la réglementation de la profession du moniteur d'auto-école sur la base privée.

Lomé, le 9 Mai 1997

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité,
Séyi MEMENE

N°464 MIS-SG-DAPSC-DSC

Titre de l'Association : "Association Togolaise pour la Lutte Contre la Pauvreté et la Misère" (ATLCPM)

Siège : Tsévié - Togo

Buts :

- Resserrer les liens d'amitié et de fraternité entre ses membres ;
- Consolider l'entente et la solidarité entre les communautés, les aider à se regrouper et à entreprendre des actions de développement ;
- Préparer des projets de développement, rechercher des financements et assurer le suivi de l'exécution de ces projets ;
- Lutter contre la désertification, l'analphabétisme, le banditisme et l'exode rural ; rechercher la salubrité publique ;
- Entretenir de bons rapports avec les associations sœurs ayant les mêmes objectifs.

Lomé, le 16 Mai 1997

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité
Séyi MEMENE

N°440 MIS/SG/APA/PC

Titre de l'Association : "Association Togolaise pour l'Aménagement de l'Environnement" (A.T.A.E)

Siège : Dapaong - Togo

Buts :

- Aider au ramassage et au stockage des ordures ménagères dans les différents quartiers des centres urbains ;
- Aider à la réalisation et à la gestion des latrines publiques en milieu urbain et semi-urbain ;
- Contribuer à la protection de l'environnement.

Lomé, le 7 Mai 1997

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité,
Séyi MEMENE

N° 824/MIS-SG-DAPSC-CSC

Titre de l'Association : "Alliance Biblique Universelle"

Siège : 38, Avenue de la Libération, B.P. 3014 Lomé - Togo

Buts :

- L'Alliance Biblique Universelle est une communauté mondiale de sociétés bibliques associées pour se consulter, se prêter mutuellement assistance et accomplir ensemble leur tâche commune : la diffusion aussi large que possible et à bon escient des Saintes Ecritures.

Lomé, le 28 mai 1997

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité,
Séyi MEMENE

N° 829/MIS-SG-DPSC-DSC

Titre de l'Association : "JURIS - CLUB"

Siège : Lomé - Togo

Buts :

- Eduquer, informer et renseigner les diverses couches de la population sur les questions juridico-administratives auxquelles elles font face quotidiennement ;
- Initier les étudiants juristes à une vie professionnelle future.

Lomé, le 29 mai 1997

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité,
Séyi MEMENE

N° 831/MIS-SG-DAPSC-DSC

Titre de l'Association : "ALAFIA"

Siège : Lomé - Togo

Buts :

- Développer la prise en charge des femmes face à leur santé ;
- Améliorer le rapport de dépendance des femmes face au système médical ;
- Briser l'isolement des femmes par rapport à leur problème de santé et par rapport à leur sexualité ;
- Organiser les femmes sur le plan économique de façon à leur permettre de générer des revenus en vue d'assurer la gestion de leur santé.

Lomé, le 30 mai 1997

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité,
Séyi MEMENE

N° 844 MIS-SG-DAPSC-DSC

Titre de l'Association : "Association pour le Développement Intégré du Monde Rural et Peri-Urbain" (ADIMOR-PU)

Siège : Lomé - Togo

Buts :

- Amélioration des conditions de vie des populations rurales et périurbaines, ce but est atteint à travers l'organisation d'activités intégrées de développement selon les besoins du milieu notamment dans le domaine de l'information, de la sensibilisation et de la mobilisation ;
- Conception et exécution d'un programme de développement voulu et planifié par les populations concernées ;

- Organisation d'activités spécifiques devant favoriser l'émancipation de la femme et sa participation au processus de développement.

Lomé, le 5 juin 1997

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité,
Séyi MEMENE

N° 851/MIS-SG-DAPSC-DSC

Titre de l'Association : "Groupement des Gestionnaires pour le Développement (G.G.D.)"

Siège : Lomé - Togo

Buts :

- Informer des agents économiques sur les avantages et importance de la gestion dans la vie d'un individu en particulier et d'une institution en général ;
- Développer l'esprit de créativité ou d'initiative ;
- Œuvrer à l'intégration de la gestion à tous les niveaux de la vie nationale ;
- Lutter contre le chômage et l'utilisation inefficace des gestionnaires ;
- Aider les PME/PMI à l'acquisition des techniques de gestion et leur chercher ainsi que les coopératives et groupements des moyens de financement.

Lomé, le 5 juin 1997

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité,
Séyi MEMENE

N° 595/MIS-SG-DAPSC-DSC

Titre de l'Association : "Famille d'Accueil pour Enfants Délaissés" (F.A.P.E.D.)

Siège : Kara - Togo

Buts :

- La sécurisation et l'intégration normales, effectives et définitives du jeune sans foyer et sans abri, dans la vie sociale.

Lomé, le 18 juin 1997

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité,
Séyi MEMENE

N° 856/MIS-SG-DAPSC-DSC

Titre de l'Association : "Centre d'Information, d'Education et de Communication pour la Santé"
(C.I.E.CO.S.)

Siège : Lomé - Togo

Buts :

- Former, recycler en information, éducation et communication des acteurs intervenant à tous les niveaux de la santé et du développement communautaire ;
- Impliquer par l'information, l'éducation et la communication les populations à l'élaboration, à l'exécution et au suivi des programmes de soins de santé primaires et de développement communautaire ;
- Elaborer et participer à l'évaluation des apports éducatifs aux différents programmes de santé et de développement communautaire et adaptés aux réalités du terrain.

Lomé, le 6 juin 1997

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité,
Séyi MEMENE

N° 562/MIS-SG-DAPSC-DSC

Titre de l'Association : "Association Brimax"

Siège : Lomé - Togo

Buts :

- Encourager et soutenir toutes les recherches, les découvertes et les études faites dans tout domaine intéressant la jeunesse ;
- Encourager et soutenir tout effort tendant à intégrer les jeunes dans leur milieu ;
- Aider et soutenir les jeunes dans les conditions déplorables ;
- Sensibiliser les chefs d'ateliers à soutenir les actions de l'association en assurant une parfaite formation aux jeunes ;
- Donner un caractère international à l'association.

Lomé, le 12 juin 1997

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité,
Séyi MEMENE

Avis de perte de titres fonciers

Avis est donné au public de la perte du titre foncier du territoire du Togo n° 3232, Vol XVII, F° 109 appartenant à Monsieur ABOUBAKARI Ibrahim Dongo, commerçant demeurant et domicilié à Lomé.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 1997 T.T. ; Vol : XI ; F° 68 ; appartenant au sieur Robert CODJO Georges, mécanicien à l'UAC, demeurant à Lomé.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier N° 14274 R.T. Vol. LXXXII, F° 123, appartenant à feu NYAKU Logo Kristotsola.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte du certificat d'inscription d'hypothèque sur le titre foncier n° 11. 785 R.T. Vol. LX, F° 38, appartenant à M. GO-MARO Eli Kodjo, propriétaire demeurant à Lomé, d'une valeur de 5 000 000 de francs CFA au profit de la Caisse Nationale de Crédit Agricole (C.N.C.A.) dont le siège social est à Lomé.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie des titres fonciers

N° 451 du Cercle de Lomé, Vol. III, F° 49 ;

N° 3414 T.T. Vol. XVIII, F° 90

N° 3705 T.T. Vol. XIX, F° 180, appartenant à M. KRUEGER Ernest

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 632 T.T., Vol. IV, F° 108 appartenant à feu KOFFI Georges, garde frontière des Douanes ayant demeuré à Lomé.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n°9540 R.T., Vol. XLIX, F° 02 appartenant à M. TOMETI Emmanuel.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 3519 T.T. ; Vol : XVIII, F° 195 ; appartenant au sieur DOS-SOU Louis, propriétaire, demeurant à Lomé.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 13805 inséré au Livre foncier de la République Togolaise, Volume LXX, F° 56 appartenant à monsieur ANIAKU Comlanvi, Maître-Menuisier demeurant à Lomé-Nyékouakpè, 86 Boulevard du 13 Janvier

(Pour première insertion)

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 4578 de la République Togolaise, Volume XXIV, F° 55, appartenant à feu Geoffrey Kwami GBEBLEWU, cultivateur ayant demeuré à Kpèté Mallo.

(Pour première insertion)

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n°185 T.T. Vol. I; F° 185 appartenant aux héritiers de feu Paulina Télé FUMEY.

(Pour deuxième Insertion)

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 2. 268 du territoire du Togo, Volume XII, F° 140, appartenant à feu Geoffrey K. GBEBLEWU, propriétaire ayant demeuré à Lomé.

(Pour première insertion)

Avis est donné au public de la perte du Titre Foncier N° 16.626 RT, Volume LXXXIV, Folio 74 appartenant à Monsieur Kodjovi ADANKPO, Chauffeur au Bureau des Nations Unies, demeurant à Lomé-Agbalépédogan.

Pour première insertion

A mentionner dans ce J. O les numéros suivants :

18309

et

18349

Pour l'attaché de Cabinet

P. O. AMANA

